



**Commune de Donneloye
Conseil Général**

7^{EME} EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL DU 16 DECEMBRE 2014

La séance est conduite par le président Monsieur Gilbert Gavillet.

Le Conseil Général de Donneloye, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission ad'hoc, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour décide :

**d'adopter l'amendement de la commission au préavis
suppression de l'article 35, al 4 :**

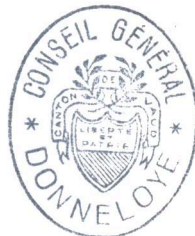
Aucun membre du personnel communal ne peut faire
partie de la commission de Gestion et Finance

d'adopter le préavis municipal No 07/2014 :

- 1. D'approuver le règlement du Conseil Général de la
Commune de Donneloye, de le soumettre à l'approbation
de la Cheffe de Département des institutions et de la
sécurité du Canton de Vaud et de fixer son entrée en
vigueur dès l'approbation du règlement
par cette dernière.**

le Président

Gilbert Gavillet



la secrétaire

Angélique Bovey